



## Au sujet du recensement de la population

Le Gouvernement Japonais organise une opération de recensement de la population à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Le Recensement National consiste en une enquête statistique légale requérant les réponses de toutes les personnes résidant sur le territoire japonais, quelle que soit leur nationalité.

Les informations mentionnées sur les questionnaires ne sont en aucun communiquées aux services de l'immigration ni à la police.

Un questionnaire sera délivré à chaque domicile à la fin du mois de septembre par un employé du Recensement National.

Les résultats de cette opération de recensement de la population serviront, entre autres, à mettre en place des mesures en vue de faciliter la vie des résidents étrangers au Japon.

Recensement National

1er octobre 2010

